

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-001390-257

MARIE-LYNE GRENIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCES
(Article 248 C.p.c.)

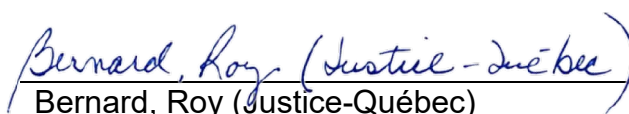
Destinataires : M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert
M^e Benjamin W. Polifort
M^e Olivier Hankins-Meilleur
Lambert Avocats
1200, avenue McGill College, bureau 1800
Montréal (Québec) H3B 4G7
Téléphone : 514 526-2378
Télécopieur : 514 878-2378
Courriel : jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
ohankins@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

PRENEZ AVIS que le procureur général du Québec a l'intention de produire les pièces suivantes dont un exemplaire vous est communiqué avec le présent avis :

PGQ-1 : Déclaration sous serment de monsieur Carl Charest et carte illustrant la situation des lieux.

Montréal, le 10 juin 2026



Bernard, Roy (Justice-Québec)

(M^e Stéphanie Garon)

(M^e Maryse Loranger)

Avocats du défendeur

Procureur général du Québec

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-06-001390-257

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

MARIE-LYNE GRENIER

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
DE CARL CHAREST**

Je, soussigné, Carl Charest, conseiller au directeur à la Direction du grand projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine au sein de la Direction générale des projets routiers en mode alternatif du ministère des Transports et de la Mobilité durable (« **Ministère** »), exerçant mes fonctions au 380, rue Saint-Antoine Ouest, 6^e étage, bureau 6200 à Montréal (Québec) H2Y 3X7, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis titulaire d'un baccalauréat en études politiques appliquées et d'une maîtrise en communication publique.
2. Je suis employé du Ministère depuis avril 2019.
3. J'ai d'abord occupé le poste de conseiller en mobilité urbaine au sein de la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal.
4. Depuis avril 2022, je suis conseiller au directeur du grand projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (« **Projet** »). À ce titre, je suis notamment responsable :
 - a. d'assister mon directeur dans le cadre du **Projet**;
 - b. du traitement de certaines plaintes concernant le **Projet**;
 - c. de la reddition de comptes ministérielle;
 - d. d'assister la Direction des communications pour tout sujet concernant le **Projet**.
5. J'ai pris connaissance de la demande d'autorisation pour exercer une action collective (« **Demande** ») déposée par Mme Marie-Lyne Grenier et les pièces à son soutien dans le cadre de mon rôle de conseiller au directeur et j'assure le suivi du dossier depuis la signification de celle-ci.

6. Les travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine sont réalisés par Renouveau La Fontaine (« **RLF** ») suivant un contrat signé en juillet 2020 (« Contrat ») (pièce P-2).
7. Selon ce contrat, le Ministère est responsable de répondre aux plaintes reçues en lien avec le Projet, alors que RLF est responsable d'effectuer les correctifs requis.
8. La mise en fonction des ventilateurs, alléguée aux paragraphes 9 et 22 de la Demande, a été effectuée par RLF dans le cadre de l'exécution du Contrat.
9. Le Ministère a reçu les premières plaintes de bruit en lien avec le fonctionnement des ventilateurs le 2 juin 2025.
10. Dès ce moment, les mesures de mitigations mentionnées au paragraphe 15 de la Demande et aux pièces P-2 et P-3 ont rapidement été mises en place par RLF :
 - a. Un mur antibruit formé de conteneurs d'une longueur de 20m a été érigé le 5 juin 2025 et rallongé le 13 juin 2025, pour atteindre une longueur totale de 70m. Ce mur est recouvert de toiles acoustiques.
 - b. Un abri insonorisé a été construit au-dessus des ventilateurs. Cette construction a débuté le 10 juin 2025 et s'est terminée le 12 juin 2025.
 - c. Des pièces de ventilation ont été remplacées, et l'installation de nouveaux silencieux a été complétée le 31 juillet 2025.
11. La majorité des plaintes concernant le bruit des ventilateurs ont été reçues par le Ministère entre le 2 et le 14 juin 2025. Aucune plainte n'a été reçue après le 30 juin 2025.
12. Afin d'illustrer la situation des lieux, j'ai préparé la carte ci-jointe à partir de Google Earth. Sur cette carte, j'ai identifié les éléments suivants :
 - a. Le périmètre du groupe proposé.
 - b. L'emplacement des ventilateurs.
 - c. L'emplacement des stations de mesure des niveaux sonores installées par RLF dans ce périmètre, le long de la rue Curatteau, soit les stations P2, P7, P9 et P13.
 - d. L'emplacement des résidences des personnes mentionnées à la Demande ou aux pièces à son soutien, à savoir :
 - i. Marie-Lyne Grenier : 1476, rue Lepailleur
 - ii. Sophie Tremblay : 1124, rue de Bruxelles
 - iii. R. Lapointe : 1748 Lepailleur.

iv. Véro Zanga : 1468, rue Lepailleur

13. Une recherche effectuée dans le dossier du Ministère et sur le site internet de Canada 411 m'ont permis d'identifier l'adresse de Sophie Tremblay et de R. Lapointe (Raymond).
14. Au paragraphe 14 de la Demande, il est allégué que le PGQ a admis que les normes de bruit applicables avaient été excédées au cours de la nuit du 5 juin 2025. Je précise que la déclaration contenue à la pièce P-2 concerne plutôt un dépassement du seuil autorisé au Contrat, lequel est survenu uniquement à la station de mesure P2.
15. Aucune autre station de mesure n'a enregistré de dépassement de niveaux sonores liés à la ventilation à la suite de la mise en service des ventilateurs.
16. Tous les faits allégués dans la présente déclaration sous serment sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Carl Charest

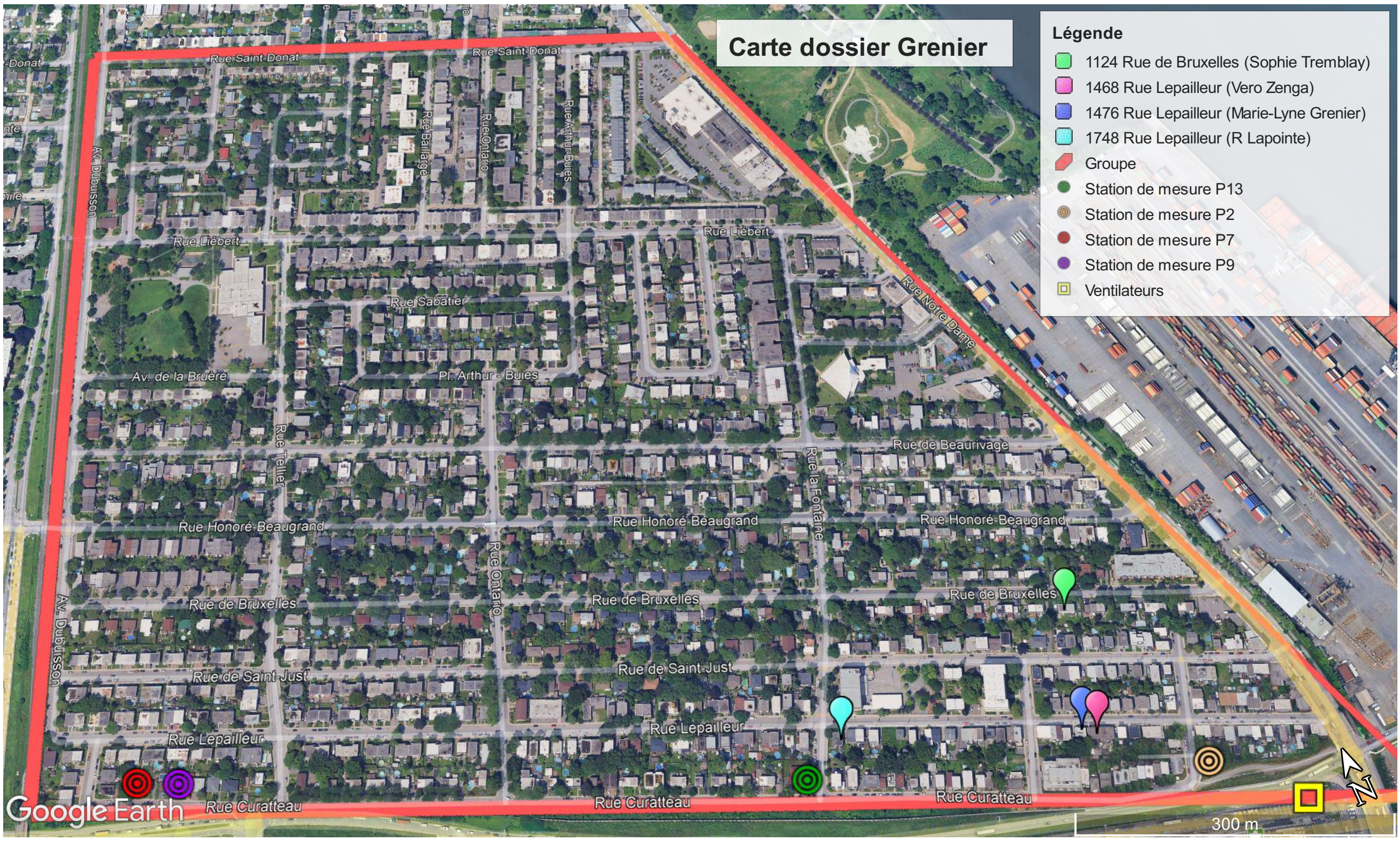
Déclaré sous serment devant moi,
par un moyen technologique,
à Montréal, le 27 février 2026



Roxanne Lalonde # 245026
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec

Carte dossier Grenier

- Légende**
- 1124 Rue de Bruxelles (Sophie Tremblay)
 - 1468 Rue Lepailleur (Vero Zenga)
 - 1476 Rue Lepailleur (Marie-Lyne Grenier)
 - 1748 Rue Lepailleur (R Lapointe)
 - Groupe
 - Station de mesure P13
 - Station de mesure P2
 - Station de mesure P7
 - Station de mesure P9
 - Ventilateurs



(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001390-257

MARIE-LYNE GRENIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

PIÈCE PGQ-1

Bernard, Roy (Justice-Québec)

1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 393-2336, poste 51521

Télécopieur : 514 873-7074

Adresse pour notification par moyen technologique :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

N/Réf. : AJ-2025-015681/ 0850-CM-2025-001683-0001

M^{es} Stéphanie Garon et Maryse Loranger

De: Roxanne Lalonde
Envoyé: 10 juin 2026 10:41
À: 'jlambert@lambertavocats.ca'; 'bpolifort@lambertavocats.ca';
'ohankins@lambertavocats.ca'
Cc: Stéphanie Garon; Maryse Loranger
Objet: Notification par courriel / Marie-Lyne Grenier c. PGQ / 500-06-001390-257 / AVIS
DE COMMUNICATION DE PIÈCES ET PIÈCE PGQ-1
Pièces jointes: 2026_06_10_Avis_comm_pieces_PGQ.pdf

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-001390-257

MARIE-LYNE GRENIER

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

NOTIFICATION PAR COURRIEL

(Articles 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR : M^e Stéphanie Garon
M^e Maryse Loranger
Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51521
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification par moyen technologique :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
N/Réf. : AJ-2025-015681/ 0850-CM-2025-001683-0001

COURRIEL ENVOYÉ À : M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert
M^e Benjamin W. Polifort
M^e Olivier Hankins-Meilleur
Lambert Avocats
1200, avenue McGill College, bureau 1800
Montréal (Québec) H3B 4G7
Téléphone : 514 526-2378
Télécopieur : 514 878-2378
Courriel : jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
ohankins@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

LIEU ET DATE : Montréal, le 10 juin 2026
HEURE D'ENVOI : Se référer à l'en-tête de ce courriel

NATURE DU DOCUMENT AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCES
TRANSMIS : (Article 248 C.p.c.) ET PIÈCE PGQ-1
(Nombre de pages : 13)

Roxanne Lalonde
Agente aux activités judiciaires

Bernard, Roy (Justice-Québec)

Direction du contentieux - Montréal

Téléphone : 514 393-2336 +51506

roxanne.lalonde@justice.gouv.qc.ca

Télécopieur : 514 873-7074

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Courriel pour notification: bernardroy@justice.gouv.qc.ca

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001390-257

MARIE-LYNE GRENIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCE
(Article 248 C.p.c.) **ET PIÈCE PGQ-1**

Bernard, Roy (Justice-Québec)

1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 393-2336, poste 51521

Télécopieur : 514 873-7074

Adresse pour notification par moyen technologique :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

N/Réf. : AJ-2025-015681/ 0850-CM-2025-001683-0001

M^{es} Stéphanie Garon et Maryse Loranger